



ADHESION AU CHALLENGE DE L'OUEST 2023

➤ **Pour l'adhésion au Challenge & Trophée de L'Ouest être licencié FFSA préalablement**

Votre Licence & Adhésion A.C.O en ligne Connectez-vous au site www.ffsa.org en choisissant votre Association Sportive (A.S.A Auto Cross de L'Ouest – Code 1205)

➤ **Adhésion fixée du 15/01/2023 au 15/02/2023 pour les 15^{ers} du Challenge Ouest 2022**

➤ **Adhésion fixée à partir du 15/02/2023 pour les autres demandes (Cachet de la poste faisant foi)**

Information sur le site www.auto-cross-ouest.fr onglet 06 - Actualités sur le nombre admis d'inscriptions au Challenge.

➤ **S'informer sur le site www.auto-cross-ouest.fr pour les Contrôles Techniques Préliminaires**

Cotisation Challenge de l'Ouest 2023

Pilotes A.S.A 1205	40 €
Pilotes Hors A.S.A	55 €

NOM & PRENOM :

N°Licence :

CATEGORIE :

N°Souhaité :

(Suivant règlement du Challenge article 4.5)

N°Transpondeur :

Pour les Pilotes Hors A.S.A préciser votre Adresse Postale - Adresse mail & Code A.S.A

Adresser par courrier Chèque à l'ordre de l'Auto Cross de L'Ouest à :

Joël MOREAU
31 Rue de la Poste de Gesvres
44119 Treillières
E-mail : asa1205-autocross-ouest@orange.fr

Siège social : 1 La Gaubretière 44750 Campbon – Tel : 06.26.86.47.48
Email : asa1205-autocross-ouest@orange.fr
Secrétariat : 31 Rue de la Poste de Gesvres 44119 Treillières -Tel : 06.42.76.43.86
Association ne poursuivant aucun but lucratif placée sous le régime de la loi du 1^{er} Juillet 1901
Site ASA 1205 : auto-cross-ouest.fr